



**CCRF &
LABORATOIRES**

ACTUALITES

2026 – n° 14

23 septembre 2026

202020252026

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2026

La **CFDT** était représentée par Ingrid **Taco** (L35), Jean-Michel **Combes** (L34).

Cette réunion d'une demi-journée en distanciel était présidée par Thierry Picart, Chef du SCL, assisté de Nadine de Bellis, responsable RH.

Le secrétariat est assuré par Laura Bleuze (pôle RH) et Louis Ajaya (CGT).

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s'enquiert de l'existence de déclarations liminaires.

Un syndicat a exprimé des inquiétudes concernant le mal-être des agents, la perte de sens du service, les arrêts de travail, les temps partiels thérapeutiques, la fuite des compétences, l'absence de dialogue social et les restructurations créant un climat anxiogène.

Le directeur du SCL a longuement répondu en soulignant que :

- Son tour des laboratoires visait à remercier les agents et non à s'auto-glorifier.
- L'obtention de crédits d'investissement est conséquente depuis deux ans mais en ce qui concerne le volet RH c'est insuffisant.
- La réorganisation du service était inscrite au COP et sa mise en œuvre n'a pas été assez pilotée et il n'en est pas responsable.
- La spécificité du SCL, service rattaché aux deux Directions Générales et dont les moyens sont alloués par le Secrétaire Général, avec une décorrélation entre les besoins exprimés et les ressources.
- Son engagement total pour la défense du service, qui lui a peut-être coûté.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSAS DU 3 JUIN 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du CSAS.

ACTUALISATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

▪ LDG Promotions / Valorisation du parcours professionnel (RHU.PRO.39.v2)

La responsable du pôle RH explique que les modifications principales concernent la durée de validité (2026-2030), l'ajout d'un critère sur le respect des obligations déontologiques et des mises à jour réglementaires.

Les syndicats prennent ensuite la parole pour évoquer les points suivants :

- Opposition au changement de l'évaluateur pour les entretiens professionnels des RDOS adjoints, qui passerait du RUS aux RDOS titulaires. Ils demandent son abandon ainsi que l'ouverture de discussions en groupe de travail.
- La **CFDT** dénonce l'écart entre ce qui est prescrit « priorité au concours » et la réalité puisque le dernier concours de Directeur de Laboratoire de classe Normale date de 2016. Elle demande le remplacement dans la prescription (§2.1.3) de « peut tenir compte de l'ancienneté » par « doit tenir compte de l'ancienneté ». Elle relève également la référence obsolète au grade d'expert et à la RHU.PRO.30.
- La **CFDT** demande également à ce que soit mentionnées les règles de recours administratif en fin de liste des agents promus diffusée sur l'Intralab.
- Ajout d'un accusé de réception pour les dossiers de promotion suite à la remarque de la **CFDT** concernant les retours (non) faits aux agents non promus.

Le chef du SCL revient sur la rédaction des CREP et sur le rôle des RDOS. Il entend les remarques des membres du CSAS et rappelle que le sujet a été évoqué à plusieurs reprises mais il réaffirme que les RDOS sont plus légitimes pour effectuer l'entretien professionnel des RDOS adjoints.

La **CFDT** dénonce certaines incohérences puisque que pour un même grade, les RDOS ont souvent le même salaire, parfois moins que les RDOS Adjoint tout en ayant beaucoup plus de responsabilités. De même qu'il y a aussi plus de RDOS que de techniciens dans certains domaines du SCL.

En réponse, le chef du SCL revient sur ses propos concernant le fait que les RDOS et leurs adjoints doivent réinvestir leur rôle et leurs responsabilités. Un groupe de travail pourra être mis en place pour travailler sur ce sujet.

La **CFDT** revient sur la NBI qui pourrait être attribuée notamment aux RDOS titulaires. La responsable du pôle RH explique qu'en projet 2027 il sera demandé d'inscrire la NBI au profit de certains agents du SCL.

Le point se termine par le vote des membres du CSAS : vote contre à l'unanimité. Le document devra donc être représenté entre 8 jours et 30 jours.

▪ LDG Mobilité / Mutations (RHU.PRO.2.v3)

Les modifications principales intègrent la nouvelle résidence du laboratoire des Antilles (emménagement semaine 38), la mise à jour réglementaire, l'ajout d'un critère sur les situations de violences intrafamiliales, l'adéquation entre le profil du candidat et les



CCRF &
LABORATOIRES

compétences attendues (bonification de 20 points), et une durée minimale d'occupation de poste pour les primo-affectés (2 ans).

Les syndicats s'expriment à tour de rôle sur les sujets suivants :

- Opposition au nouveau critère d'adéquation entre le profil du candidat et les compétences attendues, le jugeant surévalué par rapport aux diverses priorités familiales.
- Opposition à la durée minimale de deux ans sur un poste avant mutation.

Concernant l'adéquation entre le profil du candidat et les compétences attendues, le chef du SCL souhaite conserver ce critère mais accepte de revoir la cotation à la baisse (15 points). Par contre, il ne souhaite pas revenir sur la durée minimale de 2 ans à effectuer sur un poste avant mutation.

La nouvelle version du document est soumise au vote des membres du CSAS. La version 3 est rejetée à l'unanimité, le document devra être représenté entre 8 jours et 30 jours.

La direction du SCL propose une nouvelle réunion du CSAS en distanciel le 30 septembre à 10h00 pour représenter les deux documents et les soumettre aux votes.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Sur le même principe que pour l'année 2024, le RSU 2025 est présenté avec les faits marquants RH et des données chiffrées, issus de l'outil Polaris.

Ce document, présenté ce jour, sera également vu lors de la FS-SSCT du 28 septembre 2026.

Le chef du SCL et les membres du CSAS ont souligné le gros travail de compilation réalisé par les membres du service RH.

Les membres du CSAS sont revenus sur les points suivants :

- **Taux d'emploi des travailleurs handicapés** : en hausse avec un passage à 6,04% contre 5,48% en 2024.
- **Contractuels** : augmentation, passant de 37 en 2024 à 46 en 2025.
- **Recrutement des agents de catégorie C** : baisse en 2025 (de 51 à 39).
- **Temps partiels** : majoritairement féminins.
- **Temps partiels thérapeutiques** : jugé préoccupant, notamment chez les 40-59 ans.
- **Absences pour raison de santé** : augmentation de près de 10% des journées d'absence entre 2024 et 2025.

POINT SUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La responsable du pôle RH rappelle le calendrier à venir :

- **21 septembre** : ouverture de la saisie des candidatures sur OPEP.
- **22 octobre** : fermeture du dépôt des candidatures.
- **30 octobre** : clôture de validation des candidatures.
- **2 novembre** : fin de la période de contrôle des candidatures.

La responsable du pôle RH précise que le service disposera de peu de temps pour procéder aux vérifications alors elle demande aux organisations syndicales d'informer régulièrement le service RH de l'avancement des saisies de candidatures.

- **Campagne électorale** : du 23 octobre au 2 décembre 2026.

- **Vote** : du 3 au 10 décembre 2026.

Communication :

- Ministérielle : à venir par mail.
- Actu Intralab : la responsable du pôle RH explique qu'il faut donner de l'information est estime qu'une dizaine d'Actus seront publiées sur le sujet.
- Communication syndicale pendant la période électorale (23/10 au 02/12/2026) : une réunion spéciale peut-être organisée pendant cette période. Chaque personne peut y assister et celle-ci s'ajoute au quota des Heures Mensuelles d'Information.
- Tracts syndicaux dématérialisés : ils sont diffusables à partir de la date limite de dépôt de candidature jusqu'à la veille du scrutin.
- La propagande électronique est possible sans porter atteinte à la sincérité des élections professionnelles.

Conseil médical : il y aura un représentant dans chaque laboratoire.

CAP : il faut essayer d'obtenir une représentativité des catégories sinon l'administration devra, si besoin, procéder à des tirages au sort.

La **CFDT** a demandé des précisions concernant :

- Les représentants de la FS : la responsable du pôle RH explique que les titulaires de la FS doivent être titulaires ou suppléants du CSAS. Les suppléants de la FS peuvent être désignés parmi d'autres agents. Il y aura 7 titulaires de la FS tous syndicats confondus parmi les 14 élus du CSAS.
- Les modalités d'utilisation des listes de diffusion Sympa. La responsable du pôle RH explique que le SG doit transmettre les informations par mail et que si ce n'est pas le cas, il faut revenir vers le service RH. Un point en FS-SSCT sera également fait en « questions diverses ».

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Information sur la gestion des suites de l'incendie au laboratoire de Marseille**

Un désamiantage complet de la zone sinistrée a été décidé, allongeant le calendrier des travaux. Le Dossier Technique Amiante (DTA) sera mis à jour et il y aura la mise en place d'une signalétique spécifique.

Le coût total des travaux et remplacements du matériel est estimé entre 550 000 et 600 000 euros.

L'administration a demandé un rétablissement de crédits au Secrétariat Général. Elle est dans l'attente d'un retour mais s'il ne peut pas financer ce montant alors il y aura un impact sur la capacité d'investissement du SCL pour 2027.

Le retour dans les locaux est envisagé pour début de l'année 2027.

▪ **Laboratoire des Antilles :**

Finalisation du déménagement cette semaine. L'audit interne sera mené le 22 septembre 2026 et la reprise effective de l'activité se fera le 28 septembre 2026.

La **CFDT** interroge le chef du SCL sur les analyses de chlordécone car elle souhaiterait savoir sur quelles matrices les agents travailleront et si du personnel supplémentaire est prévu.



CCRF &
LABORATOIRES

Le chef du SCL explique que le laboratoire travaillera dans un premier temps sur les matrices végétales mais qu'il y a un besoin local pour analyser les matrices :

- Minérales afin de dresser une cartographie de la pollution de la Guadeloupe
- Animales car les analyses se font actuellement hors de l'île (proximité)

Il précise que la préfecture, via les crédits PITE, va financer un équipement pour le laboratoire. La démarche est en cours et l'argent doit être engagé en 2026.

■ **NBI :**

Des discussions sur la mise à jour des emplois bénéficiaires seront à engager en 2027.

Le chef du SCL précise que le sujet sera évoqué lors d'un GT.

■ **Laboratoire de La Réunion :**

Des points d'attention sont soulevés (effectifs, départs en retraite, problèmes électriques, sorbonnes). La proximité future du pôle C de la DEETS est vue comme une opportunité pour développer des analyses locales.

La **CFDT** demande quand sera diffusée la notification du CIA ; dans les meilleurs délais d'ici la direction.

N'oubliez pas de voter 😊.

Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information

complémentaire cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Ingrid Taco (L35)

02 99 14 37 14

Jean-Michel Combes (L34)

04 67 04 62 68